

Annexe : Tableau des engagements financiers partenariaux.

La Métropole, la ville de Bron et le bailleur social Lyon Métropole Habitat (LMH) sont maîtres d'ouvrage des opérations inscrites dans ce programme.

Le montant prévisionnel d'investissement lié au PRU sur le QPV de Bron-Parilly s'élève à environ 314 000 000 € HT dont environ 177 470 000 € HT au titre de la convention quartier, répartis comme suit :

Maitres d'ouvrages	Investissement global	Contributions (€ HT)					
		Métropole	Ville de Bron	Lyon Métropole Habitat	ANRU (subventions)	Action Logement (prêts bonifiés)	Autres (Recettes foncières)
Métropole	55 066 832	33 725 685	4 322 329	-	6 394 033	-	10 524 785
Lyon Métropole habitat	95 894 860	4 615 060*	-	66 005 788	24 890 459	18 294 000	383 553
Ville de Bron	26 210 000	52 800	22 225 700	-	3 931 500	-	-
Opérateurs à définir (primes accession)	300 000	-	-	-	300 000	-	-
Total Convention quartier Parilly	177 471 692	38 393 545	26 548 029	66 005 788	35 515 992	18 294 000	908 338

*Subventions aux opérations de démolition et de curage-recyclage et estimation subventions Ecoreno'v.

Le concours financier total obtenu au titre du NPNRU s'élève à 82 577 295 € dont 53 809 992 € au titre de la convention de quartier, 12 090 703 au titre du protocole de préfiguration et 16 676 600 € au titre de la convention cadre.

Cette participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU comprend 51 592 295 € de subventions et 30 985 000 € de prêts bonifiés distribués par action logement services. Au titre de la convention de quartier, la participation financière de l'ANRU comprend 35 515 992 € de subventions et 18 294 000 € de prêts bonifiés.